



Pour un audit énergie réglementaire indépendant dans l'industrie

Les ingénieurs conseil et autres prestataires indépendants sont des acteurs reconnus et appréciés pour la qualité de leurs interventions. Les audits énergie, notamment dans l'industrie, sont dans leur champ de compétences.

Comment se positionnent aujourd'hui les professionnels de l'ingénierie et des métiers de la prestation intellectuelle dans ce nouveau contexte de l'audit énergie réglementaire ?

Pour le domaine de l'industrie, l'audit énergie est une approche technico-économique complexe. Il y a la part « quantitative » de l'énergie utilisée, la part « qualitative » de son usage et son coût. L'audit évalue et améliore les technologies utilisées dans les productions industrielles et dans leur mise en œuvre. Il optimise les consommations énergétiques et les coûts de la production. Dans sa conclusion, il propose les éventuelles transitions énergétiques et technologiques possibles (performance et maîtrise à travers l'ISO 50001).

La réglementation a rendu cet audit obligatoire et un nouveau marché de prestation intellectuelle a été ouvert. Certaines entreprises industrielles auront la tentation d'obtenir uniquement un rapport d'audit au prix le plus bas. Dans ce cas, il est difficile pour l'intervenant de fournir un travail de qualité puisque la prestation n'est pas rémunérée à sa juste valeur, voire vendue à perte.

Fin juin 2016, toutes les entreprises concernées par l'arrêté doivent avoir réalisé l'audit énergie réglementaire.

Comment les adhérents CINOV qui réalisent ces audits ont vécu cette première étape ?

Alors que les adhérents CINOV étaient parfaitement adaptés de par leur expertise et taille à ce nouveau marché, celui-ci a attiré de nouveaux acteurs « majeurs » et parmi eux des structures, dont le métier de base n'est pas compatible avec le conseil et la conception indépendants, exigés pour ce type de prestation : des spécialistes du contrôle, de l'exploitation, de la vente de matériel ou voire de l'énergie par exemple. Et l'on est en droit de se poser la question de leur indépendance par rapport aux constats et aux solutions qu'ils préconisent. Alors que **les professionnels du conseil CINOV apportent, à travers leur charte de déontologie, la neutralité, l'indépendance et la qualité du conseil requises et nécessaires à l'intérêt de l'industriel.**

Quelles solutions propose le syndicat professionnel CINOV Industrie ?

Le syndicat CINOV Industrie a initié le développement d'un module de formation en partenariat avec l'IPTIC et dispose d'un progiciel qui profite d'une expérience de 30 ans de spécialistes du diagnostic énergie dans l'industrie. **Le syndicat continuera à soutenir les prestataires indépendants par des actions d'information, de formation et de sensibilisation.** La qualification adaptée des compétences constitue une reconnaissance pour le professionnel et un signal pour l'industriel qui peut ainsi encourager la valorisation de la qualité

en considérant ce signe distinctif comme aide au choix de l'intervenant. Au-delà, il souhaite en fédérant ces spécialistes du diagnostic réglementaire **devenir force de proposition auprès des services compétents.**

Quelle est votre vision de l'audit réglementaire à l'avenir ?

Les industriels comprennent que l'audit énergie – quand il est indépendant, payé à son juste prix et réalisé en étroite collaboration avec l'industriel – peut être **un vrai outil pour faire émerger des opportunités technologiques** devenues aujourd'hui rentables économiquement pour les entreprises. On aura donc **un outil de management et d'intégration d'une démarche globale de performance énergétique dans la mesure où l'objectif final est de déboucher à terme sur « l'usine du futur » plus propre, plus efficace et moins énergivore** ■

Le syndicat CINOV Industrie organise à Paris le 17 juin 2016 avec l'ATEE et la participation de l'ADEME, une table ronde autour de l'audit énergie dans l'industrie.

Les échanges avec les représentants de l'ATEE et l'ADEME permettront, outre un retour terrain, d'investiguer sur les possibilités d'évolution du dispositif réglementaire et normatif pour mieux répondre aux attentes des professionnels indépendants par rapport aux coûts de la prestation et au respect de la confidentialité.

Informations et inscription : www.cinov.fr/syndicats/industrie



Centre de formation professionnelle de la branche de l'ingénierie, du conseil et du numérique

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet www.iptic.fr ou en appelant le 01 44 30 49 44

Nos services

- Ingénierie pédagogique et financière
- Accompagnement individuel
- Stages inter / intra
- Formations sur mesure
- Social Learning

Pour répondre aux exigences réglementaires et détenir les clés d'un audit pertinent et de qualité, suivez nos formations

« AUDITS ÉNERGÉTIQUES »

- Réaliser un audit énergétique de qualité dans le bâtiment selon les normes NF 16-247.1 et 247.2
Qualification OPQIBI 1905 - éligible à la mention RGE
- Réaliser un audit énergétique dans l'industrie
Qualification OPQIBI 1717

et prochainement, la formation « Réaliser un audit énergétique dans le transport »

